— M. A. Ernout hésite à l'admettre ; M. J. Perret s'en déclare convaincu, et voit dans les *Odes* un des chaînons de la littérature chantée qui va de l'antique « carmen » à l'hymnique chrétienne ; il reconnaît pleinement l'intérêt, en même temps que la nouveauté, de la tentative de M. Bonnafé, en souhaitant qu'elle soit poursuivie sur des bases plus scientifiquement établies.

— Mlle S. Corbin note comme un élément d'authenticité que dans sa récitation M. Bonnafé tient compte de la valeur relative et changeante des longues et des brèves.

— M. J. Marouzeau rend hommage à l'incroyable sûreté avec laquelle M. Bonnafé réalise la récitation quantitative, en faisant du reste abstraction de tout accent de mot au profit de l'accent métrique, ce qui, il est vrai, pose une nouvelle question, ajoutée à tant d'autres.

— A la suite de cette longue et riche séance, l'Administrateur, soucieux d'accueillir de façon un peu exceptionnelle une assistance nombreuse, et en particulier des membres de la Société venus de loin, avait organisé, grâce à la complaisance de M. M. Durry, chef de la section de latin à la Sorbonne, et par l'entremise de Mme et M. Nougaret, un goûter servi dans les locaux aimablement prêtés par l'Institut de latin. Occasion de renouveler les contacts, sympathiques comme toujours, entre les membres de la Société, et particulièrement de faire honneur à nos hôtes étrangers, le professeur et Mme M. Renard.

XI.

SÉANCE DU SAMEDI 10 DÉCEMBRE 1955.

Président : M. R. France.

Membres présents. — MM. J. André, A. Aymard, J. Beaujeu, J. Bérard, R. Bloch, Mlle Bontemps, A. Bourgery, MM. A. Bruhl, M. Cavet, A. Chastagnol, J. Collart, P. Couissin, P. Courcelle, A. Dain, Mme A. Dain, MM. A. Diény, R. Dreyfus, P. Dufraigne, M. Durry, A. Ernout, Mlle J. Ernst, MM. G. Fohlen, H. Frère, Mlles A. Freté, H. Fugier, MM. P. Grimal, J. Hellegouarc'h, R. P. Hubert, A. Hus, Jal, R. Jumeau, J. Marouzeau, H. Marrou, Mlle Mestivier, MM. Michaud-Grondin, A. Michel, Mmes H. Michel-Lévy, S. Nougaret, MM. L. Nougaret, Ch. Parain, J. Perret, Mlle Petré, MM. H. Pflaum, R. Poncelet, R. P. de Ravinel, Mme V. Regnot, MM. J. Reinach, M. Ribaud, Ch. Rosset, R. Sindou, R. P. Testard, A. Vernet, P. Wuilleumier.

Communication du Bureau.

M. R. FRANCE s'excuse de devoir prendre, cette fois encore, la présidence de la séance, M. W. Seston ayant été appelé en province par une maladie de sa mère, à qui la Société adresse ses vœux sincères.

Communication à l'ordre du jour.

M. J. HELLEGOUARC'H présente une étude sur *factio-partes et la notion de parti politique dans la Rome républicaine.*

Factio et *partes* sont généralement considérés comme des termes antithétiques, *factio* désignant le parti de la *nobilitas* et *partes* celui des *populares ;* cette interprétation semble devoir être revisée.

Le rapprochement entre *factio* et *nobilitas* est tardif, et limité à des écrivains qui appartiennent au parti césarien, surtout Salluste, César et Auguste. Mais Salluste lui-même parle des Catiliniens comme d'une *factio* (*Cat.* 32, 2), et dans l'ensemble, chez les autres auteurs de l'époque classique ou du début de l'époque impériale, *factio* s'applique aussi bien à des *optimates* qu'à des *populares.*

Trois éléments principaux se dégagent de la notion de *factio* : 1) Un caractère péjoratif qui explique que les Césariens et, avant eux, Caius Gracchus (Malcovati, II, p. 142, frg. 52), s'en soient servis contre la *nobilitas* pour la discréditer. 2) L'idée d'un pouvoir personnel et tyrannique basé sur la richesse (*diuitiae*) et les moyens matériels et humains (*opes*), substitué à l'*auctoritas* qui se fonde sur la *uirtus* (cf. Cic., *De rep.*, I, 44, 68 ; 69 ; III, 23 ; 24). 3) La dépendance de la *factio* à l'égard d'un chef, son *princeps ;* son nom est indiqué à plusieurs reprises chez Tite-Live, Asconius, et chez Cicéron lui-même (*Q. F.*, III, 1, 15).

Partant de certains emplois de *facere* (par ex. *facere cum aliquo* : « s'unir avec quelqu'un, faire bloc avec lui »), il faut reconnaître dans *factio* la notion d'association étroite et cohérente, prenant la forme concrète du groupe des *amici* et *clientes* (= *opes*) réunis autour d'un chef (= *princeps*) dont ils servent les ambitions et les desseins personnels. Il est possible de reconnaître quelques-unes de ces *factiones* dans la littérature, par exemple la *factio forensis* réunie par Appius Claudius (censeur en 312) et dont parle Tite-Live (IX, 46, 10-11), celle des Catiliniens (Sall., *Cat.* 32, 2) ou les *factiones armatorum* que cite Asconius (*In Mil.*, p. 26).

Par une évolution ultérieure, *factio*, revêtu ainsi d'un sens concret, reprendrait une valeur abstraite et désignerait alors l'influence et le pouvoir du chef d'une *factio.* Ce sens peut permettre d'expliquer six emplois du mot chez Plaute (*Aul.* 167 ; *Cist.* 493 ; *Trin.* 452, 467, 491, 497), ainsi que dans quelques vers isolés de Caecilius (141 a, 172), Turpilius (208) et Titinius (108), où apparaît un rapport constant entre

factio et les *opes et diuitiae*. Cette valeur est également attestée chez Salluste (*Cat.* 54, 6) et chez Hirtius (*Gall.*, VIII, 50, 2) ; c'est aussi celle qu'il faut voir dans l'adjectif *factiosus*, qui est souvent associé à la notion de *diuitiae* (Plaut., *Aul.* 226-227 ; Sall., *Iug.* 8, 1) ou à celle de *potentia* (Nep., *Ages.* 1, 5 ; Sall., *Iug.*, 15, 4), et qu'on doit ainsi comprendre non comme « factieux », « révolutionnaire », mais comme « influent », « puissant par la *factio* dont on dispose ».

Le sens de *partes* paraît à première vue plus facile à déterminer. Il sert à opposer les deux parties de la cité, et exprime successivement la division *patres-plebs* (Sall., *Ad Caes.*, II, 5, 1), puis la division *optimates-populares* (Cic., *De rep.* I, 31 ; Sall., *Iug.* 41, 5 ; Liv., IX, 46, 13). De même le Sénat dans le vote par *discessio* se divise en *duae partes* (Sall., *Iug.* 15, 2 ; 16, 1 ; Cic., *Phil.*, III, 36 ; *Fam.*, I, 2, 2). Le sens de « parti » paraît plus déterminé au pluriel ; mais, comme *factio*, *partes* s'applique aussi bien aux *optimates* qu'aux *populares*. Il ne faut donc pas opposer *factio* et *partes*, mais y voir deux aspects différents de la notion de parti politique à Rome, *factio* désignant le groupe cohérent et actif que dirige un homme politique éminent et puissant par les moyens matériels et humains dont il dispose, *partes* s'appliquant à une formation plus étendue et plus large. Sa moins grande cohésion permettrait d'expliquer l'emploi du pluriel, celui-ci indiquant que le groupe nommé *partes* est formé d'un agglomérat de groupes plus restreints.

— M. France, président, remercie M. Hellegouarc'h et, après lui avoir fait préciser quelques points de son exposé, il sollicite les observations de l'Assemblée.

— M. Chastagnol fait remarquer que la thèse de M. Hellegouarc'h se trouve confirmée par l'examen des *factiones* du cirque ; dans ce domaine, la *factio* est l'ensemble de ceux qui constituent une « écurie », tandis que les *partes* sont les groupes de « supporters » qui prennent parti pour l'un ou l'autre clan ; mais, dans l'usage, *factio* a fini par être entendu avec la valeur de *partes*.

— M. Marouzeau se demande s'il n'y a pas lieu, pour préciser le développement sémantique de *partes*, d'invoquer son emploi dans le vocabulaire du théâtre.

M. Hellegouarc'h constate qu'en effet le rapprochement entre les deux sens est fréquent, particulièrement dans l'expression *suscipere partes*, mais le point de contact est difficile à déterminer.

— M. Marouzeau envisage, en outre, que le sens proposé pour *factio* = action d'un chef soutenue par des moyens matériels, pourrait être mis en rapport avec l'idée de « pouvoir agissant » qui est dans *facere*, mais il

reste à expliquer pour *factio*, nom d'action, le passage de l'emploi abstrait à l'emploi concret.

M. Hellegouarc'h signale le cas analogue de *amicitia*, entendu lui aussi au sens concret : *esse in amicitia alicuius* = « faire partie du groupe des *amici* de quelqu'un ».

— M. Grimal rappelle aussi le cas de *opera*, qui désigne l'aide apportée à l'homme politique, tandis que *operae*, ce sont les bandes armées qu'il enrôle à son service.

— M. Ernout croit devoir maintenir le sens qu'il a donné de *factio* dans ses traductions de Plaute et de Salluste, et pense que le contenu ancien du mot trouve sa justification dans son ascendance indo-européenne.

IV.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
du samedi 10 décembre 1955.

Président : M. W. Seston.

Membres présents. — Les mêmes qu'à la séance précédente.

Rapport de l'Administrateur.

Les résultats du présent exercice marquent une remarquable stabilité par rapport à ceux de l'an dernier : un certain fléchissement dans le chiffre des ventes auprès de l'éditeur (Revue et Collection)[1] est compensé par l'accroissement des recettes provenant de membres cotisants, si bien que, cette année encore, il n'y a pas lieu d'envisager le relèvement de la cotisation. Ce résultat est dû pour une part notable à l'activité de la Trésorière et du Secrétaire, qu'il est indispensable de seconder en versant le montant des cotisations dès le premier trimestre de chaque année.

Le rayonnement de notre Société ne fait que s'accroître : nombre de ses membres français ont été appelés cette année à l'étranger pour des missions de conférences ou de représentation : MM. Aymard, Duval, Ernout, Haury, Samaran, Seston, R. Bloch en Italie ; Courcelle, Chantraine en Suisse ; M. Durry en Allemagne et Belgique ; Morisset en Allemagne ; Lévy-Bruhl, Le Bras, Magdelain en Belgique ; Mlle Ernst en Yougoslavie ; Mlle Vieilliard en Italie, Grande-Bretagne et Irlande ; M. Heurgon en Grande-Bretagne et Italie ; M. Marrou en Suisse, Grande-

1. Occasion de rappeler que les volumes anciens de la *Revue* sont en vente chez l'éditeur, aux Belles-Lettres, 95, boulevard Raspail, Paris (VIe) et qu'il reste quelques collections complètes.